

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE RENNES

Chancelier des Universités Bretagne

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1re classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des d'adjoints administratifs des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne commun de recrutement dans le deuxième grade des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjoints administratifs du ministère de la justice et adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est ainsi composé pour la session 2023 :

PRESIDENTE :

Madame Fabienne LEFEUVRE, attachée principale d'administration de l'Etat - Rectorat de Rennes

MEMBRES :

Madame Sylvie COLLIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

Madame Barbara PINAULT-MAZURIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure – Rectorat de Rennes

Monsieur Simon MORICEAU, attaché d'administration de l'Etat de classe normale – Rectorat de Rennes

Monsieur Cyriac ROUAUD, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication - délégation interrégionale du secrétariat général du grand-ouest

Madame Stéphanie ROUAULT, secrétaire administrative du ministère de la justice de classe exceptionnelle (grade 3) – Cour d'appel de Rennes

Madame Françoise THEBAUT-GUEGAN, attachée principale d'administration de l'Etat - Collège Françoise Dolto de Pacé

ARTICLE 2: La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES,
Le 11 avril 2023

Pour le Recteur et par délégation,
Le chef de la division des
examens et concours

Éric GELINEAU-ASSERAY